



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS



## Inscription VIVACITE

Direction de l'Action Sociale  
et de la Solidarité

Dimanche 7 septembre 2014 au Parc Borely

- L'association : .....
- Adresse Postale : .....  
..... © : .....
- Adresse électronique : .....
- Nom, prénom et coordonnées du président : .....
- ..... © : .....
- .....
- Coordonnées à diffuser au public : .....
- ..... © : .....
- .....
- Nom de la personne mandatée : ..... © : .....
- .....
- Les buts du récépissé du Journal Officiel : .....
- .....
- .....

Déclaration Initiale en Préfecture n° [ ] date [ ]

Parution initiale Journal Officiel n° [ ] date [ ]

siège Social : [ ]

**J'autorise la Ville de Marseille à communiquer les informations concernant les coordonnées et les activités de l'association que je préside.  oui  non**

Je soussigné(e), .....

Marseille, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

déclare avoir pris connaissance et accepte  
le règlement intérieur en vigueur  
à la Cité des Associations.

**Signature  
du Président**

### Cadre réservé au service

**LA DIRECTION DE LA CITÉ VOUS AVISERA SOUS QUINZAINES PAR COURRIER**

Rubrique de classement : .....

**Date de décision**

**Tarif forfaitaire 30 €**  
valable 1 année soit 12 mois

**La responsable de la Cité des Associations**

[ ]

MARIE-CHRISTINE GUILLAUME

# Vivacite 2014

VIVACITÉ, le festival des associations organisé par la Cité des Associations de la Ville de Marseille, a pour but de permettre au monde associatif marseillais de promouvoir ses activités par le biais de stands, d'expositions, de démonstrations et de spectacles.

Peuvent solliciter leur inscription les associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et son décret d'application du 16 Août 1901 qui exercent des activités à caractère essentiellement social, culturel, éducatif, etc.

## Conformément aux articles 3.3 et 3.4 du règlement intérieur de la Cité des Associations

**3/3** Ne peuvent bénéficier d'une inscription : les Mutuelles, les Syndicats, les Partis Politiques, les Coopératives ainsi que les associations à but culturel et celles à caractère ésotérique ou favorisant la promotion et le développement des associations de ce type, et plus généralement, ceux dont les statuts ou les activités revêtiraient un caractère contraire à l'ordre public et aux règles du droit positif.

**3/4** Verront leur inscription résiliée, sans préavis ni remboursement des sommes déjà versées, les associations qui, par leurs activités, inciteraient au fascisme, au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, ou à toute forme d'atteinte aux Droits de l'Homme et aux libertés individuelles, qui soutiendraient ou développeraient des idéologies partisans ou sectaires, ou auraient un partenariat avec une structure sectaire.

Les associations qui souhaitent participer à Vivacité, doivent remplir une fiche de renseignements et satisfaire aux mêmes conditions que pour une demande d'adhésion, à l'exception du paiement de l'adhésion.

L'inscription à Vivacité sera valable douze mois, elle comprend :

- ☞ La participation le dimanche 7 septembre au parc Borély
- ☞ La parution d'article dans le petit repère
- ☞ L'accès à la diffusion d'information
- ☞ Invitations à toutes les manifestations organisées à la Cité des Associations

### Procédure d'inscription

☞ Retourner la fiche de renseignements ainsi que les documents à joindre.

☞ **Les associations doivent obligatoirement souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile correspondant, dans leur étendue et leur montant, aux activités qu'elles seraient amenées à mener lors du festival.**

☞ Sous quinzaine vous recevrez l'appel à paiement du tarif forfaitaire de 30 euros correspondant à votre inscription à Vivacité 2014.

Lors du paiement joindre un article de présentation de votre association afin de paraître dans le trimestriel associatif «Le Petit Repère» du mois de septembre consacré aux exposants de Vivacité 2014.

**Heure :** Installation de 7h30 à 9h30

Ouverture au public: de 10h à 18h (manifestation gratuite pour le public)

Lu et approuvé

Signature

## DOCUMENTS à JOINDRE :

- ☒ motivation de la demande
- ☒ la copie des statuts signés (tous les feuillets)
- ☒ la liste des membres du bureau (et leurs coordonnées),
- ☒ la photocopie de la parution au journal officiel,
- ☒ le récépissé de déclaration en préfecture,
- ☒ la présentation des activités passées et futures,
- ☒ une attestation d'assurance obligatoire
- ☒ le dernier Procès Verbal de l'Assemblée Générale  
(si changement en cours d'année prière de joindre les modifications)

Pour les associations qui ont déjà participé à Vivacité ne fournir que les documents suivants :

.....  
**Service des adhésions**

☎ **04 91 55 39 48 sur rendez-vous**  
.....



☞ Souhaitez-vous faire une démonstration ?  oui  non

Descriptif : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

☞ Souhaitez-vous proposer une animation ?  oui  non

Descriptif : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

***Attention pour toute animation proposée, une fiche détaillée vous sera demandée.***

☞ Souhaitez-vous un emplacement particulier (ombre, espace sport, proche d'une association amie... ?)

.....

☞ Remarques :

.....  
.....  
.....  
.....

Le ...../...../.....

Signature :

Fiche d'inscription à retourner à Madame Marie-Christine NOFRI  
Cité des Associations - 93, la Canebière - 13001 Marseille - tel. 04 91 55 38 04/fax. 04 91 55 37 81  
Mail : mcnofri@mairie-marseille.fr